



Cross Channel Theatre

Appel à projets – Guide de candidature

L'Institut français du Royaume-Uni a créé en 2014 le dispositif Cross Channel Theatre dans le but de promouvoir les œuvres théâtrales francophones au Royaume-Uni.

Cross Channel Theatre a pour ambition de renforcer les liens entre les professionnels du théâtre francophones et le secteur du théâtre au Royaume-Uni, ainsi que de promouvoir la diversité et l'innovation de la création contemporaine en français. Ce programme soutient :

- **La traduction d'œuvres théâtrales françaises vers l'anglais;**
- **La production, la programmation et/ou la diffusion** du théâtre français au Royaume-Uni;
- **Les rencontres professionnelles;**

Traduction d'œuvres théâtrales françaises

Depuis sa création en 2014, Cross Channel Theatre a coordonné la traduction de plus de 30 œuvres théâtrales françaises en langue anglaise. Pour plus d'informations sur les textes traduits : [An Anthology of Translated Plays – Cross Channel Theatre](#)

Eligibilité :

- Sont éligibles les candidatures présentant un projet de traduction accompagné d'une actualité confirmée au Royaume-Uni et/ou pour la scène théâtrale britannique¹.
- La traduction devra être effectuée dans les 12 mois suivant la clôture de l'appel à projets Cross Channel Theatre.

L'Institut français du Royaume-Uni pourra agir en tant qu'intermédiaire entre la compagnie ou l'ayant droit et un traducteur spécialisé. L'ayant droit et le traducteur cèderont à l'IFRU :

- Le droit de faire traduire, à titre non-exclusif, l'œuvre ;
- Le droit de reproduire la Traduction sous tout format numérique existant ;

¹ Cette actualité peut inclure, sans s'y limiter :

- Une future production ;
- Une présentation publique ou professionnelle du texte traduit (lecture, mise en espace, showcase, festival de traduction, etc.) au Royaume-Uni et/ou à des professionnels britanniques ;
- Une publication ou diffusion du texte traduit (revue spécialisée, plateforme numérique, maison d'édition britannique) ;
- Une conversation publique avec l'auteur ;
- Une participation à un événement ou programme de recherche/formation lié au théâtre contemporain ou à la traduction, basé au Royaume-Uni.

- Le droit de diffuser la Traduction sous format numérique existant et uniquement à titre non-commercial.
- Le droit de représentation pour lecture dirigée publique, à but non-commercial

La cession a pour unique objet de favoriser la connaissance de la traduction du texte par le réseau professionnel anglophone et sa potentielle exploitation. L'IFRU n'a pas pour objectif une exploitation commerciale de l'œuvre dans le cadre du présent appel. C'est à cet effet qu'il est expressément convenu que l'ayant droit et le traducteur céderont ces droits à titre gratuit.

Aide à la production, programmation et diffusion

L'Institut français du Royaume-Uni soutient chaque année plusieurs projets de production et de programmation de pièces de théâtre françaises dans les lieux de diffusion britanniques.

Eligibilité :

- La candidature doit présenter un projet dans le domaine du théâtre français mené par ou en collaboration entre un professionnel ou une organisation français(e) ou basé(e) en France et un professionnel ou une organisation français(e) ou basé(e) au Royaume-Uni.
- Les projets éligibles peuvent inclure des lectures, des productions, des tournées au Royaume-Uni, ou des initiatives similaires de programmation ou de diffusion d'une pièce française au Royaume-Uni.
- Le projet devra être réalisé dans les 18 mois suivant la clôture de l'appel à projets Cross Channel Theatre

Soutien aux rencontres professionnelles

L'Institut français du Royaume-Uni peut soutenir des rencontres professionnelles visant à développer des collaborations théâtrales franco-britanniques.

Les candidatures doivent présenter des objectifs clairs ainsi que les retombées artistiques ou professionnelles attendues du voyage.

Pour toute question relative à l'éligibilité d'un projet et les critères de sélection, merci d'écrire à : arts@institut-francais.org.uk.



Questions fréquentes

Appel à projets Cross Channel Theatre

Candidature étape par étape

1. **Vérifier votre éligibilité**

Assurez-vous que votre structure et votre projet répondent aux critères d'éligibilité.

2. **Soumettre votre projet**

Déposez votre dossier de candidature et votre budget prévisionnel avant la date limite via le formulaire de candidature en ligne disponible sur la page dédiée du site de l'Institut Français du Royaume-Uni. Le projet sera étudié par une commission interne à l'IFRU.²

3. **Si votre projet est sélectionné**

Vous recevrez un projet de convention détaillant les modalités de l'aide accordée, avec notamment une obligation de mentionner le soutien de l'Institut français du Royaume-Uni et de Cross Channel Theatre sur l'ensemble des supports de communication et de promotion liés au projet.

4. **Demander le versement de l'aide**

Soumettez votre demande de paiement conformément aux modalités précisées dans la convention.

Qui peut candidater ?

Sont éligibles les projets de traduction des structures légalement constituées présentant un projet de traduction d'un texte en français vers l'anglais établies en France et/ou au Royaume-Uni.

Sont éligibles à l'aide à la production et diffusion : les structures légalement constituées, établies en France et/ou au Royaume-Uni et présentant un projet incluant une œuvre française (d'un artiste résidant en France ou de nationalité française résidant hors de France) ou de langue française.

² L'IFRU se réserve également la possibilité d'inclure des professionnels du milieu ou des partenaires en qualité de consultants externes, afin d'apporter un regard complémentaire.

Les projets doivent être portés par une personne morale disposant d'une capacité juridique à recevoir une subvention et à en assurer la gestion administrative et financière.

Que finance le dispositif ?

Le programme Cross Channel Theatre soutient des projets collaboratifs dans le domaine du théâtre, associant des partenaires français (résidant en France sans critère de nationalité ou de nationalité française résidant hors de France) et britanniques (idem).

Les **aides à la production et à la diffusion** peuvent couvrir les dépenses éligibles telles que les frais de voyage, d'hébergement, de répétition, de promotion ainsi que les cachets artistiques. Ils ne peuvent soutenir des dépenses de fonctionnement internes à la structure aidée. La participation financière de l'Institut français du Royaume-Uni ne pourra excéder 50 % du coût total de l'aide.

Les **aides à la traduction** prennent en charge les frais de traduction des œuvres lauréates suivant un tarif fixé par l'Institut français du Royaume-Uni et précisé dans la convention.

Le soutien aux **rencontres professionnelles** peut couvrir les dépenses éligibles telles que les frais de transport, d'hébergement et d'accueil liés au déplacement suivant les modalités fixées par l'Institut français du Royaume-Uni et précisées dans la convention.

Quels sont les critères de sélection des projets ?

Les projets lauréats Cross Channel Theatre seront sélectionnés par l'Institut français du Royaume-Uni selon des critères d'**excellence artistique**³ et de **faisabilité**⁴ des projets.

Une attention particulière sera également portée sur les éléments suivants :

- Ecritures contemporaines (pièces écrites il y a moins de vingt ans)
- Talents émergents
- Innovation et nouvelles écritures
- Thèmes d'actualité
- Diversité et inclusion

³ Qualité et pertinence de la proposition artistique, son originalité, sa cohérence esthétique et sa capacité à dialoguer avec les enjeux contemporains du théâtre.

⁴ Crédibilité du calendrier et des partenariats, solidité organisationnelle, adéquation du budget demandé avec les ressources disponibles, et potentiel de visibilité ou de circulation du projet au Royaume-Uni.